

Il convient de lire attentivement les instructions qui accompagnent la présente lettre d'envoi avant de la remplir. Le dépositaire, votre courtier ou un autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi.

**Offre de racheter en espèces jusqu'à 100 000 000 \$ des actions ordinaires
d'E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED
à un prix de rachat d'au moins 900 \$ et d'au plus 1 050 \$ par action**



Financial Corporation Limited

LETTRE D'ENVOI

**À utiliser pour déposer des actions ordinaires
d'E-L Financial Corporation Limited
en réponse à l'offre de rachat
datée du 7 novembre 2023**

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 17 H (HEURE DE TORONTO)
LE 15 DÉCEMBRE 2023, À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE, RETIRÉE OU MODIFIÉE.**

Le dépositaire est :

**SERVICES AUX INVESTISSEURS COMPUTERSHARE INC.
Téléphone : 514-982-7555
Sans frais : 1-800-564-6253**

**Par la poste
Services aux investisseurs Computershare inc.
C.P. 7021
31, Adelaide St. E
Toronto (Ontario) M5C 3H2
À l'attention de : Corporate Actions**

**En mains propres, par courrier recommandé ou
par service de messagerie :
Services aux investisseurs Computershare inc.
100, University Ave, 8^e étage
Toronto (Ontario)
M5J 2Y1**

Courriel : corporateactions@computershare.com

**La présente lettre d'envoi ne doit être utilisée que si des certificats d'actions (définis ci-après) y sont joints
conformément à la rubrique 5 de l'offre de rachat (définie ci-après).**

La présente lettre d'envoi dûment remplie et signée et tous les autres documents requis doivent accompagner les certificats d'actions ordinaires (les « **actions** ») d'E-L Financial Corporation Limited (« **E-L Financial** » ou la « **Société** ») déposés en réponse à l'offre de rachat datée du 7 novembre 2023 (avec ses modifications et suppléments, l'« **offre de rachat** » ou l'« **offre** ») et être reçus par **Services aux investisseurs Computershare inc.** (le « **dépositaire** ») à l'une des adresses indiquées ci-dessus au plus tard à la date d'expiration.

VEUILLEZ TOUTEFOIS NOTER QUE SI VOUS DÉTENEZ VOS ACTIONS (SANS CERTIFICAT) PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE (« SID »), VOUS DEVEZ UNIQUEMENT REMPLIR LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET LA POSTER AU DÉPOSITAIRE.

LES ACTIONNAIRES QUI ACCEPTENT L'OFFRE AU MOYEN D'UN TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE RÉALISÉ PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CDS OU CONFORMÉMENT À LA PROCÉDURE ATOP DE DTC (AU SENS ATTRIBUÉ À CES TERMES DANS L'OFFRE) SERONT RÉPUTÉS AVOIR REMPLI ET REMIS UNE LETTRE D'ENVOI ET SERONT LIÉS PAR LES MODALITÉS DES PRÉSENTES.

Les modalités et conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi. Les termes clés qui ne sont pas par ailleurs définis aux présentes s'entendent au sens de l'offre de rachat jointe à la présente lettre d'envoi s'appliquent aux présentes. En cas d'incompatibilité entre les dispositions de la présente lettre d'envoi et celles de l'offre de rachat, les dispositions de l'offre de rachat auront préséance. Les actionnaires sont priés d'examiner attentivement les incidences fiscales découlant du rachat d'actions en réponse à l'offre. Se reporter à la rubrique 13 « Incidences fiscales », de la note d'information relative à l'offre (la « note d'information ») qui accompagne la présente lettre d'envoi. Veuillez aussi lire attentivement les directives énoncées ci-après avant de remplir la présente lettre d'envoi.

Dans la présente lettre d'envoi, le symbole « \$ » et le terme « dollar » désignent le dollar canadien et le symbole « \$ US » désigne le dollar américain, sauf indication contraire. Les actionnaires dont les certificats ne sont pas immédiatement disponibles ou qui ne peuvent pas remettre au dépositaire leurs certificats et tous les autres documents qui doivent accompagner la présente lettre d'envoi avant la date d'expiration doivent déposer leurs actions conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 5 de l'offre de rachat, « Procédure de dépôt des actions ». Se reporter à la directive 2 dans la présente lettre d'envoi.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLES INDIQUÉES AUX PRÉSENTES NE CONSTITUE PAS UNE REMISE VALABLE.

DESTINATAIRES : E-L Financial Corporation Limited
ET : Services aux investisseurs Computershare inc.

Le soussigné remet à E-L Financial le ou les certificats d'actions ci-joints et, sous réserve uniquement des dispositions de l'offre de rachat sur la révocation, accepte irrévocablement l'offre (au sens des présentes) visant ces actions conformément aux modalités et aux conditions de l'offre de rachat. Voici les détails du ou des certificats qui sont joints à la présente lettre d'envoi :

NOM DE L'ACTIONNAIRE INSCRIT (ou des actionnaires inscrits en cas de pluralité de propriétaires) (Veuillez indiquer le nom exactement comme il figure sur le certificat d'action ou sur le relevé SID.)

DESCRIPTION DES ACTIONS DÉPOSÉES (Veuillez joindre une liste signée si nécessaire.)		
Numéro du certificat d'actions (sauf les actions inscrites dans le SID*)	Nombre d'actions attestées par le certificat ou inscrites dans le SID	Nombre d'actions déposées**
Actions :		
TOTAL :		

* Les porteurs SID n'ont pas besoin de fournir de certificat d'actions mais ils doivent remplir la présente lettre d'envoi. Les actionnaires qui acceptent l'offre au moyen d'un transfert par inscription en compte réalisé par l'intermédiaire de CDS ou conformément à la procédure ATOP de DTC seront réputés avoir rempli et remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités des présentes.

** Si vous souhaitez déposer moins que la totalité des actions attestées par un certificat ou une position SID indiqué ci-dessus, veuillez inscrire dans la troisième colonne le nombre d'actions que vous souhaitez déposer, à défaut de quoi toutes les actions attestées par les certificats et les positions SID indiquées ci-dessus seront réputées avoir été déposées.

LES ACTIONNAIRES SONT PRIÉS D'EXAMINER ATTENTIVEMENT LES INCIDENCES FISCALES DU DÉPÔT DES ACTIONS EN RÉPONSE À L'OFFRE. SE REPORTER À LA RUBRIQUE 13 DE LA NOTE D'INFORMATION, « INCIDENCES FISCALES ».

Sous réserve de l'acceptation aux fins de rachat des actions déposées ou réputées avoir été déposées aux termes des présentes conformément aux modalités de l'offre, et avec prise d'effet au moment de cette acceptation, le soussigné, par les présentes, i) vend, cède et transfère à E-L Financial, ou à son ordre, tous les droits, titres et intérêts dans toutes les actions déposées ou réputées avoir été déposées aux termes des présentes selon la procédure de dépôts aux enchères et de l'ensemble des droits, des avantages et des réclamations qui en découlent ou qui découlent de la qualité d'actionnaire d'E-L Financial, et ceux à l'égard de l'ensemble des distributions, des paiements, des titres, des droits, des actifs ou des autres intérêts qui peuvent être déclarés, payés, émis, distribués, effectués ou transférés, ou pouvant être payables, émis, distribuables ou transférables à l'égard de ces actions à compter de la date à laquelle celles-ci font l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement aux termes de l'offre (la « **date de prise d'effet** »), à l'exception des dividendes déclarés, dont la date de référence est antérieure à la date de prise d'effet, et versés après la date de prise d'effet; nomme irrévocablement le dépositaire et tout dirigeant d'E-L Financial ses fondés de pouvoir à l'égard des actions avec prise d'effet à la date de prise d'effet, avec pleins pouvoirs de substitution (cette procuration constitue un pouvoir irrévocable assorti d'un intérêt), qu'il charge de prendre les mesures suivantes :

- a) à la réception du prix de rachat (défini ci-après) par le dépositaire, livrer les certificats d'actions, ainsi que toutes les preuves de transfert et d'authenticité, à E-L Financial ou à son ordre, en qualité de mandataire du soussigné;
- b) présenter les certificats d'actions aux fins d'annulation et de transfert dans le registre des actions;
- c) recevoir tous les avantages et exercer par ailleurs tous les droits de propriété véritable à l'égard des actions, sous réserve du paragraphe suivant, le tout conformément aux modalités de l'offre.

Par les présentes, le soussigné déclare et garantit ce qui suit :

- a) il reconnaît que le dépôt d'actions conformément à l'une des procédures indiquées dans l'offre et aux directives données aux présentes vaut acceptation par lui des modalités et conditions de l'offre;
- b) il a le pouvoir de déposer, de vendre, de céder et de transférer les actions déposées ainsi que l'ensemble des dividendes, distributions, paiements, titres, droits, actifs ou autres intérêts pouvant être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard des actions déposées dont la date de référence tombe à la date ou après la date à laquelle E-L Financial prend livraison des actions déposées ou les accepte aux fins de rachat et, si E-L Financial accepte les actions en vue d'en régler le prix, elle acquerra alors un titre valable, négociable et non grevé, libre et quitte de priorités, de restrictions, de charges, de sûretés, de réclamations, de privilèges et de droits sur l'actif de quelque nature que ce soit, avec tous les droits et avantages s'y rapportant, et libre de toute opposition, étant entendu que les dividendes ou les distributions qui peuvent être déclarés, versés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard de ces actions aux actionnaires inscrits au plus tard à la date de prise d'effet seront versés au soussigné;
- c) sur demande, il signera et remettra tous les autres documents que le dépositaire ou E-L Financial juge nécessaires ou souhaitables pour réaliser la cession, le transfert et le rachat des actions déposées aux termes des présentes;
- d) il a reçu toutes les conditions de la présente offre et il les accepte.

Les noms et adresses des propriétaires inscrits doivent être écrits en caractères d'imprimerie, s'ils ne sont pas déjà indiqués ci-dessus, comme ils figurent sur les certificats attestant les actions déposées aux termes des présentes. Il importe de bien indiquer les éléments suivants dans les cases prévues à cette fin : le numéro du certificat d'actions, le nombre d'actions que le soussigné souhaite déposer et, s'il s'agit d'actions déposées selon la procédure de dépôt aux enchères, le prix de soumission auquel ces actions sont déposées.

Le soussigné reconnaît qu'il doit indiquer s'il dépose ses actions selon la procédure de dépôt aux enchères ou la procédure de dépôt au prix de rachat en remplissant la case A, « Type de dépôt ». Toutes les actions déposées par un actionnaire et dont le dépôt n'a pas été dûment révoqué, si celui-ci omet d'indiquer un prix de dépôt aux enchères pour les actions ou d'indiquer qu'il a déposé ses actions aux termes d'un dépôt aux enchères ou d'un dépôt au prix de rachat, seront réputées avoir été déposées aux termes d'un dépôt au prix de rachat.

Le soussigné reconnaît qu'E-L Financial fixera un seul prix par action (d'au moins 900 \$ et d'au plus 1 050 \$ par action) (le « **prix de rachat** ») qu'elle paiera en échange des actions valablement déposées et dont le dépôt n'a pas été révoqué, et qui dépendra des prix de soumission et du nombre d'actions ayant valablement fait l'objet d'un dépôt aux enchères et d'un dépôt au prix de rachat. Le soussigné reconnaît que le prix de rachat représentera le prix le plus bas qui permettra à E-L Financial de racheter le nombre maximal d'actions valablement déposées en réponse à l'offre, sans que leur dépôt ait été révoqué, pour un total d'au plus 100 000 000 \$. Les actions déposées aux enchères à un prix de soumission supérieur au prix de rachat ne seront pas rachetées par la Société aux termes de l'offre. L'actionnaire qui souhaite déposer ses actions sans fixer le prix auquel la Société peut les racheter doit faire un dépôt au prix de rachat. **Les actions déposées sans que l'actionnaire ait valablement indiqué s'il s'agit d'un**

dépôt aux enchères ou d'un dépôt au prix de rachat seront réputées avoir été déposées selon la procédure de dépôts au prix de rachat.

Si le prix de rachat total des actions valablement déposées, sans que leur dépôt ait été révoqué, selon la procédure de dépôts aux enchères à des prix de soumission égaux ou inférieurs au prix de rachat et selon la procédure de dépôts au prix de rachat dépasse 100 000 000 \$, E-L Financial rachètera les actions ainsi déposées au prorata du nombre d'actions déposées ou réputées avoir été déposées à un prix égal ou inférieur au prix de rachat par chaque actionnaire déposant (avec les rajustements nécessaires pour éviter le rachat de fractions d'actions); toutefois, les dépôts de « **lots irréguliers** » (par les porteurs de moins de 100 actions) ne seront pas assujettis à la réduction proportionnelle.

Les certificats attestant les actions non rachetées seront retournés (dans le cas des certificats attestant des actions dont aucune n'est rachetée) ou remplacés par de nouveaux certificats attestant le reste des actions non rachetées (dans le cas des certificats attestant des actions qui ne sont pas rachetées en totalité), dans les plus brefs délais après la date d'expiration ou la date de résiliation de l'offre, sans frais pour l'actionnaire déposant.

Le soussigné reconnaît que, dans certaines circonstances indiquées dans l'offre de rachat, E-L Financial peut résilier ou modifier l'offre, ne pas racheter les actions déposées en réponse à l'offre ou encore accepter de racheter, conformément aux dispositions sur la réduction proportionnelle, moins que la totalité des actions déposées en réponse à l'offre. Le soussigné reconnaît que tout certificat attestant des actions réputées non déposées ou non rachetées lui sera retourné à l'adresse indiquée ci-dessus. Le soussigné reconnaît qu'E-L Financial n'est pas tenue d'immatriculer des certificats d'actions à un autre nom que celui du propriétaire inscrit.

Le soussigné reconnaît que l'acceptation des actions aux fins de règlement par E-L Financial constituera une entente exécutoire entre lui et E-L Financial, avec prise d'effet à la date d'expiration, selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre.

Le soussigné reconnaît que le paiement des actions acceptées pour paiement dans le cadre de l'offre sera effectué en déposant le prix de rachat total de ces actions auprès du dépositaire, qui agira en qualité de mandataire des actionnaires déposants chargé de recevoir le paiement d'E-L Financial et de le remettre aux actionnaires déposants. La réception du paiement par le dépositaire vaudra paiement aux personnes déposant des actions. **En aucune circonstance, des intérêts ne courront ni ne seront payés par E-L Financial ou le dépositaire, même en cas de retard dans le versement d'un paiement.**

Le soussigné reconnaît et convient que E-L Financial et le dépositaire auront chacun, selon le cas, le droit de déduire et de retenir, sur tout paiement effectué à un actionnaire dans le cadre de l'offre, le montant qu'il est tenu de déduire ou de retenir sur ce paiement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ou de toute disposition de toute loi fédérale, provinciale, territoriale, étatique, locale ou étrangère applicable, et de remettre le montant de cette déduction ou retenue à l'entité gouvernementale compétente. Dans la mesure où des montants sont déduits ou retenus, ces montants déduits ou retenus doivent être traités à toutes fins dans le cadre de l'offre comme ayant été versés à l'actionnaire auquel ces montants auraient autrement été versés, à condition que ces montants déduits ou retenus soient effectivement remis à l'entité gouvernementale appropriée.

Le soussigné demande à E-L Financial et au dépositaire de libeller en dollars canadiens (sauf indication contraire à la case H, « Choix de monnaie ») le chèque de paiement du prix de rachat (déduction faite de toute retenue à la source applicable) des actions déposées selon les indications figurant à la case D, « Remise du paiement », et de l'expédier par courrier affranchi de première classe à l'adresse indiquée à la case D, sauf indication contraire à la case E « Poster le paiement à une autre adresse » ou sauf s'il est indiqué de « Conserver aux fins de cueillette » à la case D.

Tout pouvoir conféré ou qu'il est convenu de conférer aux termes de la présente lettre d'envoi continuera d'avoir effet malgré le décès ou l'incapacité du soussigné, et toutes les obligations qui incombent à ce dernier en vertu de la présente lettre d'envoi lieront ses héritiers, représentants successoraux, successeurs et ayants droit. Sauf indication contraire dans l'offre, le présent dépôt est irrévocable.

En cas de perte, de vol ou de destruction d'un certificat attestant des actions, veuillez remplir la présente lettre d'envoi, y compris la case J « Certificats perdus », de la façon la plus exhaustive possible et la transmettre au dépositaire, accompagnée d'une lettre dans laquelle seront indiquées les circonstances de la perte, du vol ou de la destruction et un numéro de téléphone. Le dépositaire y répondra en indiquant à l'actionnaire les formalités de remplacement, notamment les documents supplémentaires qui doivent être signés pour obtenir un certificat de remplacement, ainsi que les frais à acquitter pour remplacer le certificat perdu.

Le soussigné s'engage à ne pas exercer en assemblée les droits de vote rattachés aux actions déposées et réglées aux termes de l'offre ou rattachés aux titres reçus par suite d'une distribution au titre de ces actions, à ne pas exercer les autres droits ou privilèges rattachés aux actions déposées ou reçues par suite d'une distribution et à ne prendre aucune autre mesure à cet égard. De plus, le soussigné s'engage à signer et à remettre à E-L Financial, dans la mesure où pareil engagement ne contrevient pas à la législation applicable, sur demande et aux frais d'E-L Financial, l'ensemble des procurations, des autorisations ou des consentements, selon la formule et les modalités qu'E-L Financial juge satisfaisantes, à l'égard des actions déposées ou des distributions sous forme de titres. Le soussigné s'engage également à nommer, dans pareilles procurations, toute personne désignée fondé de pouvoir par E-L Financial relativement aux actions déposées ou aux distributions sous forme de titres.

**CASE A
TYPE DE DÉPÔT**

VEUILLEZ COCHER UNE SEULE CASE. SI LES DEUX CASES SONT COCHÉES OU SI AUCUNE CASE N'EST COCHÉE, L'ACTIONNAIRE SERA RÉPUTÉ AVOIR FAIT UN DÉPÔT AU PRIX DE RACHAT.

LES ACTIONS SONT DÉPOSÉES SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE :

☐ Dépôt aux enchères ☐ Dépôt au prix de rachat

(Veuillez remplir la case B)

**CASE B
DÉPÔTS AUX ENCHÈRES**

Prix par action :

Veillez cocher UNE SEULE case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, le dépôt d'actions ne sera pas valable.

Les actionnaires (autres que les porteurs de lot irrégulier) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais non à l'égard des mêmes actions.

L'actionnaire qui souhaite déposer différentes actions à des prix différents doit fournir une lettre d'envoi distincte pour CHAQUE dépôt.

☐	900 \$	☐	910 \$	☐	920 \$	☐	930 \$
☐	940 \$	☐	950 \$	☐	960 \$	☐	970 \$
☐	980 \$	☐	990 \$	☐	1 000 \$	☐	1 010 \$
☐	1 020 \$	☐	1 030 \$	☐	1 040 \$	☐	1 050 \$

CASE C
LOTS IRRÉGULIERS

Cette case doit être remplie SEULEMENT si des actions sont déposées par ou pour des personnes qui sont propriétaires de moins de 100 actions à la fermeture des bureaux à la date d'expiration.

Le soussigné (cochez une seule case) :

- ☐ sera, à la date d'expiration, propriétaire véritable d'un total de moins de 100 actions qui sont toutes déposées; ou
- ☐ est un courtier en valeurs mobilières, une banque commerciale, une société de fiducie ou un autre intermédiaire i) qui dépose des actions dont il est le propriétaire inscrit pour le compte des propriétaires véritables de ces actions; ii) qui estime, sur la base des déclarations qui ont été faites par chacun de ces propriétaires véritables, que ce propriétaire véritable détiendra au total moins de 100 actions à la date d'expiration et dépose la totalité de ces actions.

CASE D
REMISE DU PAIEMENT

Tout paiement auquel vous avez droit sera émis et envoyé par la poste à vos nom et adresse inscrits au registre, sauf indication contraire. Si vous voulez que votre paiement en espèces ou vos certificats d'actions soient envoyés à une autre adresse, veuillez remplir la CASE E.

- ☐ POSTER À L'ADRESSE INSCRITE AU REGISTRE (**PAR DÉFAUT**)
- ☐ POSTER À UNE AUTRE ADRESSE (COMPLÉTER LA CASE E)
- ☐ CONSERVER AU FINS DE CEUILLETTE AU BUREAU DE COMPUTERSHARE À TORONTO :

Services aux investisseurs Computershare inc.

100 University Ave, 8th Floor,
Toronto ON

CASE E
POSTER LE PAIEMENT À UNE AUTRE ADRESSE*

- ☐ COCHER LA CASE SI L'ADRESSE EST IDENTIQUE À CELLE INSCRITE AU REGISTRE (PAR DÉFAUT)

(À l'attention de)

(Numéro civique et rue)

(Ville et province ou État)

(Pays et code postal ou code zip)

(Numéro de téléphone – heures de bureau)

(Numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale)

*** LE PAIEMENT DEMEURE AU NOM INSCRIT AU REGISTRE**

CASE F
LIVRAISON GARANTIE
(Se reporter à la directive 9)

COCHEZ ICI ☐ SI LES ACTIONS FONT L'OBJET D'UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE DÉJÀ ENVOYÉ AU BUREAU DU DÉPOSITAIRE À TORONTO ET DONNEZ LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS (en caractères d'imprimerie) :

Nom du porteur inscrit

Date de la livraison garantie

Nom de l'établissement qui a garanti la livraison

CASE G
TERRITOIRE DE RÉSIDENCE
(Se reporter à la directive 13)

Le signataire indiqué à la case G déclare que l'actionnaire ☐ est] ☐ n'est pas] un résident du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « **LIR** »).

Nota :

Un non-résident du Canada est une personne qui n'est pas résidente ou réputée non-résidente du Canada pour l'application de la LIR ou une société de personnes qui n'est pas une « société de personnes canadienne » au sens de la LIR. En cas d'incertitude quant à votre statut de résidence ou à celui du ou des porteurs véritables des actions, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

La partie suivante s'applique uniquement aux non-résidents du Canada :

L'actionnaire est : i) ☐ un résident d'un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale en vertu de laquelle l'actionnaire a droit à tous les avantages prévus par cette convention; **ET** a rempli et fourni le Formulaire NR301- Déclaration d'admissibilité aux avantages (impôt réduit) en vertu d'une convention fiscale pour une personne non-résidente de l'Agence du revenu du Canada (le « **formulaire NR 301** ») (ou le formulaire NR 302 ou NR 303, selon le cas) ou ii) n'est pas un résident d'un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale en vertu de laquelle l'actionnaire a droit à tous les avantages prévus par cette convention **OU** n'a pas fourni le formulaire NR 301 (ou le formulaire NR 302 ou NR 303, selon le cas).

L'actionnaire non résident qui peut se prévaloir des avantages de pareille convention fiscale doit fournir les renseignements suivants :

Nombre d'actions détenues par un
non-résident, en son nom, pour son compte ou
à son bénéfice

Pays de résidence

CASE H
CHOIX DE MONNAIE

☐ Cochez cette case si vous souhaitez recevoir votre paiement en dollars américains (\$ US).

Tous les paiements en espèces seront faits en dollars canadiens, sauf si l'actionnaire choisit d'utiliser les services de change du dépositaire pour faire convertir et recevoir son paiement en dollars américains en cochant la case ci-dessus. **Si vous ne cochez pas la case ci-dessus, votre paiement sera fait en dollars canadiens.**

Avis : En cochant la case ci-dessus, vous reconnaissez et convenez que a) le taux de change d'un dollar canadien exprimé en dollar américain correspondra au taux dont Services aux investisseurs Computershare inc. peut se prévaloir, en sa qualité de fournisseur de services de change, à la date à laquelle les fonds sont convertis; ce taux sera fondé sur le taux du marché à la date à laquelle les fonds sont convertis; b) l'actionnaire assume seul le risque d'une fluctuation dans le taux de change, imputable notamment à la date et à l'heure auxquelles les fonds sont convertis; et c) Services aux investisseurs Computershare inc. peut obtenir un écart commercialement raisonnable entre le taux de change utilisé pour convertir les paiements et le taux utilisé par toute contrepartie auprès de laquelle des dollars américains sont achetés. Services aux investisseurs Computershare inc. agira comme contrepartiste à l'opération de conversion de devises. Si vous souhaitez recevoir votre paiement en dollars américains, vos certificats et la présente lettre d'envoi dûment remplie et signée doivent être livrés au dépositaire.

CASE I CERTIFICATS PERDUS

Si les certificats que vous avez perdus font partie de l'actif d'une succession ou d'une fiducie, ou s'ils sont évalués à plus de 200 000 \$CA, veuillez communiquer avec Computershare pour obtenir d'autres instructions. Toute personne qui, sciemment et avec l'intention de frauder une société d'assurance ou toute autre personne, dépose une réclamation contenant une information fausse sur un point important ou qui camouffle en vue de tromper une information concernant un fait important commet une fraude à l'assurance, ce qui constitue un crime.

CALCUL DE LA PRIME

<Nombre d'actions perdues> x 42,55 \$ CA = prime payable de _____ \$ NOTE: Paiement **NON** requis si la prime est inférieure à 5,00 \$

Je joins mon chèque certifié, ma traite bancaire ou mon mandat payable à [Services aux investisseurs Computershare inc.](#)

DÉCLARATION RELATIVE AUX CERTIFICATS PERDUS

Le soussigné (solidairement, s'il y a plus d'un soussigné) déclare et accepte ce qui suit : (i) le soussigné est (et, le cas échéant, le propriétaire inscrit du ou des originaux, au moment de son décès, était) le propriétaire exclusif et inconditionnel des originaux et il a le droit à leur possession pleine, entière et exclusive; (ii) le ou les certificats manquants attestant les originaux ont été perdus, volés ou détruits et n'ont pas été endossés, encaissés, négociés, transférés, cédés, nantis, hypothéqués, ou grevés d'une quelconque manière et n'ont pas par ailleurs fait l'objet d'une disposition; (iii) une recherche diligente pour retrouver le ou les certificats a été effectuée et ceux-ci n'ont pas été trouvés; (iv) le soussigné fait la présente déclaration aux fins de transférer ou d'échanger les originaux (y compris, le cas échéant, sans lettre d'homologation ou d'administration et sans certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession testamentaire ou non testamentaire et sans autres documents semblables délivrés par un tribunal), et il accepte par les présentes de remettre le ou les certificats représentant les originaux à des fins d'annulation si en quelque moment que ce soit, le soussigné retrouve le ou les certificats.

Le soussigné accepte par les présentes, pour lui-même et pour ses héritiers, ayants cause et représentants personnels, en contrepartie du transfert ou de l'échange des originaux, d'indemniser, de protéger et de tenir quitte à tous égards la Société, Services aux investisseurs Computershare inc., Aviva, Compagnie d'Assurance de Canada, et chacun de leurs successeurs et ayants cause légitimes ainsi que toute autre partie à l'opération (les « **obligataires** »), à l'égard de l'ensemble des pertes, des coûts et des dommages, y compris les frais de greffe et d'avocat qu'ils pourraient devoir engager ou être tenus de payer relativement à l'annulation et/ou au remplacement des originaux et/ou du ou des certificats représentant les originaux et/ou du transfert ou de l'échange des originaux attestés par ceux-ci, lors du transfert, de l'échange ou de l'émission des originaux et/ou d'un chèque pour tout paiement au comptant. Les droits dont bénéficient les obligataires aux termes de la phrase qui précède ne sont pas restreints par la négligence, une distraction, un accident, un oubli ou un manquement à tout devoir ou à toute obligation de la part des obligataires ou de leurs dirigeants, employés et représentants respectifs ou par leur défaut de s'enquérir de toute réclamation, de contester toute réclamation ou d'agir en justice à l'égard de toute réclamation, chaque fois qu'une telle négligence, une telle distraction, un tel accident, un tel oubli, un tel manquement ou un tel défaut survient ou peut survenir. Le soussigné reconnaît que des frais de 42,55 \$ CA par action perdue sont payables par le soussigné. Le cautionnement pour les obligataires est fourni par Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada aux termes du cautionnement pour perte de documents numéro 35900-16 intitulé « Blanket Lost Original Instruments/Waiver of Probate or Administration Bond ».

CASE J
SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE OU DES
ACTIONNAIRES

(Se reporter aux directives 1 et 7)

La présente case doit être dûment signée par le ou les propriétaires inscrits exactement comme leur nom figure sur le ou les certificats ou au relevé des positions SID, ou par la ou les personnes autorisées à devenir propriétaires inscrits au moyen du ou des certificats et des documents transmis avec la présente lettre d'envoi. Si la signature est celle d'un fondé de pouvoir, d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur, d'un fiduciaire, d'un tuteur, d'un dirigeant d'une société ou de tout autre représentant juridique agissant en qualité de fiduciaire ou de représentant, veuillez indiquer ci-après à quel titre cette personne agit.

Signature
autorisée :

Signature(s) de l'actionnaire
ou du représentant autorisé

Nom(s) : _____
(En caractères d'imprimerie)

Titre(s) de fonction : _____

Adresse : _____

(Indiquez le code postal ou le code ZIP)

Indicatif régional et
numéro de téléphone : _____

TIN; SSN; NAS : _____

Les actionnaires doivent fournir leur numéro d'assurance sociale; les actionnaires américains doivent fournir leur numéro d'identification du contribuable des États-Unis ou le numéro de sécurité sociale et compléter le formulaire W-9.

Fait le : _____ 2023

CASE K
GARANTIE DE SIGNATURE
(Se reporter aux directives 1, 2 et 7)

Signature autorisée : _____

Nom(s) : _____
(En caractères d'imprimerie)

Titre : _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

(Indiquez le code postal ou le code ZIP)

Indicatif régional et
numéro de téléphone : _____

Fait le : _____ 2023

DIRECTIVES
intégrées aux modalités de l'offre

1. *Garanties de signature.*

Aucune garantie de signature n'est requise dans les cas suivants :

- a) la signature du porteur inscrit des actions qui est apposée sur la présente lettre d'envoi correspond exactement à celle qui figure sur le certificat d'actions déposé avec la présente lettre d'envoi et le paiement et la livraison seront faits directement à ce porteur inscrit;
- b) les actions sont déposées pour le compte d'une banque canadienne de l'annexe I, d'un membre du Securities Transfer Agent Medallion Program (STAMP), d'un membre du Stock Exchanges Medallion Program (SEMP) ou d'un membre du Medallion Signature Program (MSP) de la New York Stock Exchange Inc. (chacune de ces entités étant un « **établissement admissible** »).

Dans tous les autres cas, toutes les signatures apposées sur la présente lettre d'envoi à la case K, « Garantie de signature », doivent être garanties par un établissement admissible. Se reporter à la directive 7.

2. *Remise de la lettre d'envoi et des certificats; procédure de livraison garantie.*

Les certificats attestant toutes les actions physiquement déposées, accompagnés d'une lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou d'un facsimile de celle-ci) et de tous les autres documents exigés par la présente lettre d'envoi, doivent être remis en mains propres ou par service de messagerie ou envoyés par la poste au bureau du dépositaire à l'adresse indiquée aux présentes et le dépositaire doit les avoir reçus avant la date d'expiration (au sens de l'offre de rachat). Les actionnaires dont les certificats ne sont pas immédiatement disponibles ou qui ne peuvent pas remettre au dépositaire les certificats attestant les actions ainsi que tous les autres documents requis avant la date d'expiration, ou encore qui ne peuvent pas se conformer à la procédure de transfert par inscription en compte dans les délais prescrits, peuvent seulement déposer leurs actions par l'entremise d'un établissement admissible, et, ce faisant, ils doivent remplir, dûment signer et faire parvenir au dépositaire un avis de livraison garantie (ou un facsimile signé de celui-ci) essentiellement conforme au modèle fourni par la Société avec l'offre de rachat (indiquant le type de dépôt et, dans le cas d'un dépôt aux enchères, le prix auquel les actions sont déposées) avant la date d'expiration, qui doit comprendre la garantie de signature d'un établissement admissible conforme à la formule prescrite dans l'avis de livraison garantie et se conformer, par ailleurs, à la procédure de livraison garantie indiquée dans l'offre de rachat à la rubrique « Procédure de dépôt des actions - Procédure de livraison garantie ». Conformément à cette procédure, les certificats attestant toutes les actions physiquement déposées, la lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) ou la confirmation d'inscription en compte ou le message de l'agent en tenant lieu relativement à ces actions, dans le cas d'un transfert par inscription en compte, les garanties de signature requises conformément à la présente lettre d'envoi et tous les autres documents exigés par la présente lettre d'envoi doivent parvenir au bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, avant 17 h (heure de Toronto) au plus tard le deuxième jour de bourse à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») après la date d'expiration.

L'avis de livraison garantie peut être remis en mains propres ou envoyé par service de messagerie ou par la poste ou transmis par télécopieur au bureau du dépositaire à Toronto, en Ontario, à l'adresse qui y est indiquée et il doit comprendre la garantie d'un établissement admissible selon la formule qui y est prescrite. Pour que les actions soient déposées en bonne et due forme selon la procédure de livraison garantie, l'avis de livraison garantie doit parvenir au dépositaire avant la date d'expiration.

Malgré toute autre disposition des présentes, le règlement des actions déposées et acceptées aux fins de règlement aux termes de l'offre sera versé uniquement après que le dépositaire aura reçu, les certificats attestant ces actions ou la confirmation, dans les délais requis, du transfert par inscription en compte de ces actions, ainsi que la lettre d'envoi dûment remplie et signée (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) visant ces actions, avec, au besoin, les signatures garanties ou la confirmation d'inscription en

compte ou le message de l'agent (au sens attribué à ces termes dans l'offre de rachat), et tous les autres documents exigés dans la lettre d'envoi. Les renseignements relatifs au dépôt qui sont fournis dans l'avis de livraison garantie par une personne qui remplit cet avis de livraison garantie prévaudront, dans tous les cas, sur ceux fournis dans la lettre d'envoi qui est ultérieurement remise.

Le mode de livraison de tous les documents, y compris des certificats d'actions, est laissé au choix de l'actionnaire déposant, qui en assume les risques. La livraison des documents ne prend effet qu'une fois que le dépositaire les a reçus. Dans le cas d'une livraison par la poste ou par courrier recommandé, il est recommandé d'utiliser le courrier recommandé, dûment assuré, et de prévoir un délai suffisant pour que les documents parviennent au dépositaire avant la date d'expiration.

La Société ne rachètera pas de fractions d'actions, et elle n'acceptera pas de dépôts substitutifs, conditionnels ou accessoires. En signant la présente lettre d'envoi (ou une photocopie de celle-ci signée à la main) l'actionnaire déposant renonce au droit de recevoir un avis d'acceptation du dépôt de ses actions.

3. ***Espace insuffisant.***

Si l'espace prévu dans la case intitulée « Description des actions déposées » est insuffisant, les numéros de certificat ou le nombre d'actions doivent être indiqués dans une annexe distincte signée et jointe à la présente lettre d'envoi.

4. ***Indication du type de dépôt***

Pour déposer des actions, l'actionnaire doit remplir la case A, « Type de dépôt », de la présente lettre d'envoi ou, s'il y a lieu, de l'avis de livraison garantie, en indiquant s'il fait un dépôt aux enchères ou un dépôt au prix de rachat. Une seule case doit être cochée. Si les deux cases sont cochées ou si aucune case n'est cochée, toutes les actions indiquées ci-dessus seront réputées avoir fait l'objet d'un dépôt au prix de rachat. À moins que leur dépôt n'ait été dûment révoqué de la manière prévue dans l'offre de rachat, les mêmes actions ne peuvent faire l'objet d'un dépôt aux enchères et d'un dépôt au prix de rachat, ni de dépôts aux enchères à plus d'un prix. Toutefois, si un actionnaire souhaite déposer plusieurs lots d'actions à des conditions différentes, il doit remplir une lettre d'envoi distincte ou, au besoin, un avis de livraison garantie à l'égard de chaque lot qu'il dépose.

5. ***Indication du prix de soumission.***

Pour que ses actions fassent l'objet d'un dépôt aux enchères en bonne et due forme, l'actionnaire doit cocher dans la case B, « Dépôts aux enchères » le prix par action auquel il souhaite les déposer. L'actionnaire ne peut y cocher qu'une seule case. Si plus d'une case est cochée ou si aucune case n'est cochée, le dépôt d'actions ne sera pas valable. Les actionnaires (autres que les porteurs de lot irrégulier) peuvent faire plusieurs dépôts aux enchères, mais non à l'égard des mêmes actions. L'actionnaire qui souhaite déposer différentes actions à des prix différents doit fournir une lettre d'envoi distincte pour chaque dépôt. Les mêmes actions ne peuvent faire l'objet d'un dépôt aux enchères à des prix différents (à moins que leur dépôt n'ait été dûment révoqué de la manière prévue à la rubrique 6 de l'offre de rachat, les « Droits de révocation »). Les actionnaires qui déposent leurs actions selon la procédure au prix de rachat ne doivent pas indiquer de prix.

6. ***Dépôts partiels et actions non rachetées.***

Si le dépôt aux enchères ne vise pas toutes les actions attestées par un certificat, veuillez indiquer le nombre d'actions à déposer dans la colonne intitulée « Nombre d'actions déposées ». En pareil cas, si des actions déposées sont rachetées, un nouveau certificat attestant le reliquat des actions attestées par l'ancien certificat sera émis et transmis au porteur inscrit, dès que possible après la date d'expiration. Sauf indication contraire, toutes les actions attestées par un certificat indiqué sur la liste et remis au dépositaire sont réputées avoir été déposées.

7. ***Signatures sur la lettre d'envoi, procurations pour le transfert d'actions et endossements.***

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par le porteur inscrit des actions déposées, la signature doit correspondre en tous points à la signature figurant au recto du certificat, sans aucune modification de quelque nature que ce soit. En cas de pluralité de propriétaires, le même principe s'applique.
- b) Si les actions sont immatriculées au nom de deux ou plusieurs propriétaires conjoints, chaque propriétaire doit signer la présente lettre d'envoi.
- c) Si les actions déposées sont immatriculées sous différents noms sur plusieurs certificats, veuillez remplir, signer et remettre autant de lettres d'envoi distinctes (ou de facsimilés de celles-ci) qu'il y a d'immatriculations de certificats différentes.
- d) Lorsque la présente lettre d'envoi est dûment signée par le propriétaire inscrit des actions indiquées et transmises par les présentes, aucun endossement de certificat attestant les actions ni aucune procuration distincte ne seront nécessaires, à moins que le paiement ne doive être effectué à une personne autre que le propriétaire inscrit ou que le certificat attestant les actions non déposées par le soussigné ou non rachetées par la Société ne doive être délivré au nom d'une personne autre que le propriétaire inscrit. Toute signature requise sur le certificat ou les procurations doit être garantie par un établissement admissible. Si la présente lettre d'envoi est dûment signée par une personne autre que le propriétaire inscrit du certificat indiqué, le certificat doit être endossé ou accompagné des procurations appropriées, et, dans les deux cas, les signatures doivent correspondre en tous points à la signature du propriétaire inscrit qui figure sur le certificat et la signature apposée sur le certificat ou sur la procuration doit être garantie par un établissement admissible. Une déclaration de propriété, qui peut être obtenue auprès du dépositaire, doit également être remplie et transmise au dépositaire. Se reporter à la directive 1 de la présente lettre d'envoi.
- e) Si la présente lettre d'envoi ou les certificats ou procurations pour le transfert des actions sont signés par un fiduciaire, un exécuteur testamentaire, un administrateur de succession, un tuteur, un fondé de pouvoir, un membre de la direction d'une société ou une personne agissant en qualité de fiduciaire ou de représentant, cette personne doit indiquer à quel titre elle signe et fournir une preuve de sa capacité d'agir à ce titre qu'E-L Financial juge satisfaisante.

8. ***Lots irréguliers.***

Comme il est indiqué dans l'offre de rachat à la rubrique « Nombre d'actions et réduction proportionnelle », si la Société doit racheter moins que la totalité des actions déposées avant la date d'expiration, elle rachètera d'abord toutes les actions déposées par les actionnaires qui, à la date d'expiration, sont propriétaires véritables de moins de 100 actions au total et déposent leurs actions aux enchères à un prix de soumission égal ou inférieur au prix de rachat ou les déposent au prix de rachat. Ce privilège n'est offert que si la case C, « Lots irréguliers », est remplie. Ce traitement préférentiel n'est toutefois pas offert aux actionnaires qui font des dépôts partiels ni aux porteurs de 100 actions ou plus, même s'ils détiennent des certificats distincts pour moins de 100 actions ou s'ils détiennent moins de 100 actions dans différents comptes.

9. ***Directives particulières pour le paiement.***

Veuillez remplir la case D, « Remise du paiement », si un chèque ou nouveau certificat doit être transmis à une personne autre que le soussigné. Si un chèque fait en règlement des actions déposées ou de nouveaux certificats d'actions doivent être conservés par le dépositaire aux fins de cueillette par le soussigné ou la personne qu'il désigne par écrit, veuillez cocher l'option « Conserver aux fins de cueillette » à la case D de la présente lettre d'envoi.

10. ***Certificats perdus***

Option no. 1 : Si un certificat d'action est perdu, volé ou détruit, veuillez remplir la présente lettre d'envoi de la façon la plus exhaustive possible et la transmettre au dépositaire, accompagnée d'une lettre dans laquelle seront indiquées les circonstances de la perte, du vol ou de la destruction. Le dépositaire y répondra en indiquant les formalités de remplacement.

Option no. 2 : Autrement, les actionnaires dont le certificat ont été perdu, volé ou détruit peuvent participer au programme de cautionnement général de Computershare fourni par Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada en remplissant la case I ci-dessus, et en remettant le chèque certifié ou le mandat requis à l'ordre de Services aux Investisseurs Computershare Inc.

11. ***Irrégularités.***

Toute question touchant le nombre d'actions devant être acceptées, le prix de ces actions, la forme des documents, leur validité, l'admissibilité (y compris le moment de la réception) et l'acceptation aux fins de règlement de tout dépôt d'actions sera tranchée à l'entière appréciation d'E-L Financial, dont la décision sera définitive et liera toutes les parties. E-L Financial se réserve le droit absolu de rejeter tout dépôt d'actions si elle juge que le dépôt n'est pas valable ou ne respecte pas les directives énoncées dans l'offre de rachat et dans la présente lettre d'envoi ou si le conseiller juridique d'E-L Financial est d'avis que l'acceptation du dépôt aux fins de règlement ou le règlement des actions serait contraire à la loi. E-L Financial se réserve également le droit absolu de renoncer à toute condition de l'offre ou d'accepter un dépôt d'actions malgré tout défaut ou toute irrégularité qui l'entache. L'interprétation des modalités de l'offre par E-L Financial (y compris des directives énoncées dans l'offre et dans la présente lettre d'envoi) sera définitive et liera toutes les parties. Aucun dépôt d'actions entaché d'un défaut ou d'une irrégularité ne sera réputé valable tant qu'il n'aura pas été corrigé dans le délai fixé par E-L Financial ou qu'E-L Financial n'aura pas renoncé à ce défaut ou à cette irrégularité. **Rien n'oblige E-L Financial, le dépositaire ou toute autre personne à donner avis d'un défaut ou d'une irrégularité entachant un dépôt et personne n'encourt de responsabilité pour avoir omis de le faire.** L'interprétation faite par E-L Financial des modalités et conditions de l'offre (y compris de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie) sera définitive et liera toutes les parties.

12. ***Questions et demandes d'aide et d'exemplaires supplémentaires.***

Les questions et les demandes d'aide peuvent être adressées au dépositaire à son adresse, numéro de téléphone et adresse courriel indiqués aux présentes ou au courtier-gérant à son adresse et numéro de téléphone indiqué sur la page couverture arrière de l'offre de rachat et note d'information. Des exemplaires supplémentaires de l'offre de rachat, de la note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie peuvent être obtenus auprès du dépositaire ou de votre courtier, de votre banque commerciale ou de votre société de fiducie.

13. ***Territoire de résidence.***

Chaque actionnaire qui dépose des actions auprès du dépositaire doit déclarer s'il est ou non un résident du Canada pour l'application de la LIR en remplissant la case G. L'OMISSION DE FOURNIR CETTE INFORMATION POURRAIT ENTRAÎNER L'APPLICATION D'UN TAUX DE RETENUE À LA SOURCE DE 25 % À UN MONTANT PERTINENT, NOTAMMENT TOUT DIVIDENDE RÉPUTÉ DÉCOULANT DE L'OFFRE.

14. ***Formulaires W-9 et W-8 de l'Internal Revenue Service.***

L'actionnaire américain qui dépose des actions en réponse à l'offre et chaque actionnaire non américain qui dépose des actions aux termes de l'offre et fourni une adresse américaine aux fins de recevoir le paiement doit fournir au dépositaire le formulaire W-9 ou W-8 applicable de l'Internal Revenue Service (l'« **IRS** ») comme il est expliqué ci-après à la rubrique « Renseignements importants sur la fiscalité des États-Unis ». Si l'actionnaire ne remet pas le formulaire applicable, une retenue de réserve sera imposée sur les

paiements qui lui sont faits aux termes de l'offre et l'IRS pourra lui imposer une amende de 50 \$ US ou plus.

15. ***Lois applicables.***

L'offre et toute entente découlant de l'acceptation de l'offre seront régies et interprétées selon les lois de l'Ontario et les lois du Canada qui s'appliquent dans cette province.

16. ***Avis sur la protection des renseignements personnels.***

Il est possible de consulter la déclaration sur la protection des renseignements personnels du dépositaire au www.computershare.com/us/privacy ou d'en obtenir un exemplaire en écrivant ou en téléphonant aux coordonnées indiquées ci-dessus dans la présente lettre d'envoi.

IMPORTANT : La présente lettre d'envoi, ou une photocopie de celle-ci signée à la main (avec les certificats d'actions et tous les autres documents requis) ou l'avis de livraison garantie doivent parvenir au dépositaire au plus tard à la date d'expiration.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS SUR LA FISCALITÉ DES ÉTATS-UNIS

L'actionnaire qui dépose des actions en réponse à l'offre qui est une « personne des États-Unis », au sens attribué au terme « U.S. person » dans l'*Internal Revenue Code of 1986* des États-Unis, en sa version modifiée (un « **actionnaire américain** »), est tenu de fournir au dépositaire un numéro d'identification de contribuable des États-Unis (le « **NIC** ») en vigueur, numéro qui correspond généralement à son numéro de sécurité sociale ou à son numéro d'identification d'employeur fédéral, de même que certains autres renseignements, sur le formulaire W-9 de l'IRS. Une copie du formulaire W-9 de l'IRS et des directives est fourni ci-après.

L'actionnaire qui n'a pas de NIC doit consulter la section intitulée « *Part I. How to get a TIN* » dans les directives du formulaire W-9 ci-joint pour obtenir de l'information sur la manière d'obtenir un NIC.

Si les actions sont inscrites sous plusieurs noms ou au nom d'une personne autre que leur vrai propriétaire, l'actionnaire déposant doit consulter la section intitulée « *Part II. Certification* » dans les directives du formulaire W-9 ci-joint pour obtenir de l'information sur le NIC à déclarer.

Les actionnaires qui ne sont pas des actionnaires américains, mais qui déposent leurs actions en réponse à l'offre et fournissent une adresse aux États-Unis aux fins de réception des paiements, doivent, à moins qu'une dispense ne s'applique, remplir le formulaire W-8 de l'IRS qui s'applique à eux (selon le cas, le formulaire W-8BEN, W-8BEN-E ou W-8IMY) et le remettre au dépositaire. Il est possible d'obtenir le formulaire W-8 de l'IRS approprié auprès du dépositaire ou sur le site Web de l'IRS au www.irs.gov. Certains actionnaires (y compris les sociétés par actions, les comptes de retraite individuels, certains ressortissants étrangers et certaines entités étrangères) ne sont pas assujettis à la retenue de réserve, mais peuvent être tenus de fournir une preuve de cette dispense. Les actionnaires américains exonérés devraient indiquer leur statut d'exonération sur le formulaire W-9 de l'IRS. Les actionnaires non américains qui sont exonérés devraient indiquer leur statut d'exonération sur le formulaire W-8 applicable. Les actionnaires sont priés de consulter leurs conseillers en fiscalité afin d'établir s'ils sont exonérés de la retenue de réserve et des obligations d'information.

L'actionnaire déposant qui omet de fournir le formulaire W-9 ou W-8 de l'IRS peut faire l'objet d'une amende de 50 \$ US ou plus et d'une retenue de réserve de 24 %. La retenue de réserve n'est pas un impôt supplémentaire. Le montant retenu est plutôt déduit de l'impôt sur le revenu fédéral américain à payer par l'actionnaire. Si la retenue de réserve entraîne un trop-payé d'impôt, l'actionnaire peut obtenir un remboursement du trop-payé en fournissant l'information nécessaire dans les délais prescrits.

Cet exposé est présenté à titre informatif seulement. Les actionnaires doivent examiner attentivement les incidences fiscales fédérales canadiennes et américaines à la rubrique « Incidences fiscales » de la note d'information. Les actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité à propos des incidences fiscales fédérales, étatiques et locales des États-Unis entraînées par le dépôt de leurs actions dans leur situation particulière.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

Give Form to the
requester. Do not
send to the IRS.

► Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

Print or type. See Specific Instructions on page 3.	1 Name (as shown on your income tax return). Name is required on this line; do not leave this line blank.	
	2 Business name/disregarded entity name, if different from above	
	3 Check appropriate box for federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one of the following seven boxes. ☐ Individual/sole proprietor or single-member LLC ☐ Limited liability company. Enter the tax classification (C=C corporation, S=S corporation, P=Partnership) ► _____ Note: Check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single-member owner. Do not check LLC if the LLC is classified as a single-member LLC that is disregarded from the owner unless the owner of the LLC is another LLC that is not disregarded from the owner for U.S. federal tax purposes. Otherwise, a single-member LLC that is disregarded from the owner should check the appropriate box for the tax classification of its owner. ☐ Other (see instructions) ► _____	4 Exemptions (codes apply only to certain entities, not individuals; see instructions on page 3): Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____ <i>(Applies to accounts maintained outside the U.S.)</i>
	5 Address (number, street, and apt. or suite no.) See instructions.	Requester's name and address (optional)
	6 City, state, and ZIP code	
	7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part I, later. For other entities, it is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. Also see *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Social security number										
				-				-		
or										
Employer identification number										
				-						

Part II Certification

Under penalties of perjury, I certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or I am waiting for a number to be issued to me); and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) I have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report all interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report all interest and dividends on your tax return. For real estate transactions, item 2 does not apply. For mortgage interest paid, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, contributions to an individual retirement arrangement (IRA), and generally, payments other than interest and dividends, you are not required to sign the certification, but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part II, later.

Sign Here	Signature of U.S. person ►	Date ►
-----------	----------------------------	--------

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-9 and its instructions, such as legislation enacted after they were published, go to www.irs.gov/FormW9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adoption taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following.

- Form 1099-INT (interest earned or paid)

- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)
- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
- Form 1099-C (canceled debt)
- Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What is backup withholding, later.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicating that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting*, later, for further information.

Note: If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the following person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoiding withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States.

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Pub. 515, *Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities*).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, only a nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Exceptions specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exception contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following five items.

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claimed exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exemption from tax for scholarship income received by a Chinese student temporarily present in the United States. Under U.S. law, this student will become a resident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exception (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exception to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 24% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployee pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the instructions for Part II for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code*, later, and the separate Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

What is FATCA Reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report all United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code*, later, and the Instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claimed to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a C corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless your failure is due to reasonable cause and not to willful neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certifications or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account (other than an account maintained by a foreign financial institution (FFI)), list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part I of Form W-9. If you are providing Form W-9 to an FFI to document a joint account, each holder of the account that is a U.S. person must provide a Form W-9.

a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note: ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C corporation, or S corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(iii). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box on line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box on line 3.

IF the entity/person on line 1 is a(n) . . .	THEN check the box for . . .
• Corporation	Corporation
• Individual • Sole proprietorship, or • Single-member limited liability company (LLC) owned by an individual and disregarded for U.S. federal tax purposes.	Individual/sole proprietor or single-member LLC
• LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, • LLC that has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, or • LLC that is disregarded as an entity separate from its owner but the owner is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes.	Limited liability company and enter the appropriate tax classification. (P= Partnership; C= C corporation; or S= S corporation)
• Partnership	Partnership
• Trust/estate	Trust/estate

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space on line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space in line 4.

- 1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)
- 2—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- 3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities
- 4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities
- 5—A corporation
- 6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession
- 7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission
- 8—A real estate investment trust
- 9—An entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- 10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)
- 11—A financial institution
- 12—A middleman known in the investment community as a nominee or custodian
- 13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all C corporations. S corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any individual retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities

C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of their political subdivisions or instrumentalities

D—A corporation the stock of which is regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivative financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at all times during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a)

J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note: You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 will mail your information returns. If this address differs from the one the requester already has on file, write NEW at the top. If a new address is provided, there is still a chance the old address will be used until the payor changes your address in their records.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your IRS individual taxpayer identification number (ITIN). Enter it in the social security number box. If you do not have an ITIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner, enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note: See *What Name and Number To Give the Requester*, later, for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.SSA.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for IRS Individual Taxpayer Identification Number, to apply for an ITIN, or Form SS-4, Application for Employer Identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the IRS website at www.irs.gov/Businesses and clicking on Employer Identification Number (EIN) under Starting a Business. Go to www.irs.gov/Forms to view, download, or print Form W-7 and/or Form SS-4. Or, you can go to www.irs.gov/OrderForms to place an order and have Form W-7 and/or SS-4 mailed to you within 10 business days.

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to readily tradable instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on all such payments until you provide your TIN to the requester.

Note: Entering "Applied For" means that you have already applied for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if item 1, 4, or 5 below indicates otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part I should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code*, earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983.

You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983. You must sign the certification or backup withholding will apply. If you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certification before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certification. You may cross out item 2 of the certification.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), ABLE accounts (under section 529A), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certification.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
1. Individual	The individual
2. Two or more individuals (joint account) other than an account maintained by an FFI	The actual owner of the account or, if combined funds, the first individual on the account ¹
3. Two or more U.S. persons (joint account maintained by an FFI)	Each holder of the account
4. Custodial account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
5. a. The usual revocable savings trust (grantor is also trustee)	The grantor-trustee ¹
b. So-called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The actual owner ¹
6. Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
7. Grantor trust filing under Optional Form 1099 Filing Method 1 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(A))	The grantor*
For this type of account:	Give name and EIN of:
8. Disregarded entity not owned by an individual	The owner
9. A valid trust, estate, or pension trust	Legal entity ⁴
10. Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
11. Association, club, religious, charitable, educational, or other tax-exempt organization	The organization
12. Partnership or multi-member LLC	The partnership
13. A broker or registered nominee	The broker or nominee

For this type of account:	Give name and EIN of:
14. Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government, school district, or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
15. Grantor trust filing under the Form 1041 Filing Method or the Optional Form 1099 Filing Method 2 (see Regulations section 1.671-4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and circle the name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/disregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and circle the name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the legal entity itself is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

***Note:** The grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note: If no name is circled when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

Secure Your Tax Records From Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, questionable credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Hotline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Pub. 5027, Identity Theft Information for Taxpayers.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a systemic problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes.

Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common act is sending an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The IRS does not initiate contacts with taxpayers via emails. Also, the IRS does not request personal detailed information through email or ask taxpayers for the PIN numbers, passwords, or similar secret access information for their credit card, bank, or other financial accounts.

If you receive an unsolicited email claiming to be from the IRS, forward this message to phishing@irs.gov. You may also report misuse of the IRS name, logo, or other IRS property to the Treasury Inspector General for Tax Administration (TIGTA) at 1-800-366-4484. You can forward suspicious emails to the Federal Trade Commission at spam@uce.gov or report them at www.ftc.gov/complaint. You can contact the FTC at www.ftc.gov/idtheft or 877-IDTHEFT (877-438-4338). If you have been the victim of identity theft, see www.IdentityTheft.gov and Pub. 5027.

Visit www.irs.gov/IdentityTheft to learn more about identity theft and how to reduce your risk.

Privacy Act Notice

Section 6109 of the Internal Revenue Code requires you to provide your correct TIN to persons (including federal agencies) who are required to file information returns with the IRS to report interest, dividends, or certain other income paid to you; mortgage interest you paid; the acquisition or abandonment of secured property; the cancellation of debt; or contributions you made to an IRA, Archer MSA, or HSA. The person collecting this form uses the information on the form to file information returns with the IRS, reporting the above information. Routine uses of this information include giving it to the Department of Justice for civil and criminal litigation and to cities, states, the District of Columbia, and U.S. commonwealths and possessions for use in administering their laws. The information also may be disclosed to other countries under a treaty, to federal and state agencies to enforce civil and criminal laws, or to federal law enforcement and intelligence agencies to combat terrorism. You must provide your TIN whether or not you are required to file a tax return. Under section 3406, payers must generally withhold a percentage of taxable interest, dividend, and certain other payments to a payee who does not give a TIN to the payer. Certain penalties may also apply for providing false or fraudulent information.